

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Par délibération POR 2/1087/CC du 18 décembre 2006 et par la convention de délégation de service public n°06/191 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la « gestion, l'animation et le développement d'un pôle grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation d'un pôle aviron » sur la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 1 ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2007

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du délégant et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur quatre exercices, les principaux indicateurs portant sur les services de gestion, animation et développement dans le périmètre 1 du Vieux Port d'un pôle de grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation du pôle aviron.

Un tableau ci-annexé récapitule ces indicateurs.

I/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2010 plus de 150k€ d'investissements. Il s'agit notamment du remplacement de la panne de la capitainerie qui accueille le « pôle course », la réfection de la plateforme joignant plusieurs pannes du bassin du carénage, les sanitaires et locaux qui s'y trouvent et enfin la réfection de la toiture du local des Rageurs Catalans.

Depuis le début de la délégation de service public (janvier 2007), le délégataire a réalisé plus de 1 450k€ d'investissements sur les 1 836k€ de prévus, soit 80% des investissements programmés sur la durée du contrat, ce qui s'avère très approchant des obligations du contrat.

Toutefois, si le montant des investissements est conforme au contrat, le délégataire en revanche n'a pas totalement respecté la nature des travaux à réaliser. Pour des raisons de sécurité, il a réalisé des travaux non prévus et inversement n'a pas réalisé des travaux programmés dont certains se sont avérés inutiles.

Une mise à jour du prévisionnel de travaux a été effectuée par voie avenant au contrat de délégation de service public. Le montant total des investissements est resté inchangé.

II/ Compte rendu financier et d'activité

1/ Tarifs et fréquentation

Les redevances de terre-pleins et plans d'eau sont votées par le délégant.

Le tarif pratiqué en 2010 est de 38.18 € HT/m²/an, il n'a pas augmenté par rapport à 2009.

Le nombre d'usagers annuels est stable : 956. Le nombre de postes est de 972

En 2010, 23 nouveaux membres ont intégré la DSP à la suite de transferts d'usage. Ils se sont acquittés du tarif passager pendant un an.

En ce qui concerne les escales :

Le CNTL a connu des augmentations annuelles sensibles du nombre d'escales depuis le début de la DSP. Cette année le nombre d'escales augmente plus faiblement de 4%.

D'un constat général, les escales ont été peu dynamiques pendant la saison estivale 2010.

Les recettes de passage ont quant à elles augmenté de 60%, mais cela correspondant à la facturation au tarif passager d'usagers en situation d'occupation illégale sur la panne dédiée aux professionnels.

2/ Manifestations

Conformément aux engagements contractuels et dans la continuité de 2009, le délégataire a organisé en 2010 une vingtaine de manifestations, dont 10 régates, 5 conférences sur l'histoire du milieu marin et l'histoire maritime de Marseille, 1 randonnée en aviron et plusieurs soirées à thème.

Le contrat prévoit 8 manifestations concernant l'aviron alors qu'une seule est mentionnée.

3/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2010 à 1 668 055 euros. Il affiche une progression entre 2009 et 2010 de 5.8%, ce qui est inférieur à l'augmentation annuelle depuis 2007, soit 6.7%an.

L'essentiel du chiffre d'affaires repose sur la perception des redevances des usagers et passagers (escales et futurs membres) qui en représentent 80%.

L'activité « régates » est équilibrée notamment grâce à des subventions. Le chiffre d'affaires est d'environ 150 000€.

Les recettes augmentent de 6.5%.

Les charges de la délégation sont, elles, en augmentation de 8% alors qu'elles baissaient en 2009. Augmentation due essentiellement à la hausse des charges de personnels due au paiement d'une indemnité de licenciement, des charges externes.

Globalement la situation financière de la DSP est satisfaisante car même si le résultat net baisse de 15% par rapport à 2009, il reste positif à hauteur de 88k€. (Résultats : 2008 : -21k€, 2009 : 103k€)

4/ Relations financières avec MPM

Le délégataire a versé en 2010 une redevance de 429 k€ à la collectivité délégante dont 370k€ correspondant à la part forfaitaire et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires, à savoir 59k€ (4% du chiffre d'affaires reversés au délégant).

La redevance totale versée au délégant compte pour 30% du total des charges et a augmenté de 3.7%.

5/ Effectifs

En ce qui concerne les effectifs, hors bénévoles, 10 salariés sont affectés à la DSP, mais certains ne le sont que partiellement, au total ce sont 8.84 équivalents temps pleins qui sont affectés à la DSP.

A cela, il faut ajouter le personnel intérimaire et bénévole dont le détail n'a pas été communiqué.

III/ Qualité du service

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers. Le CNTL ne précise pas s'il a été annoté.

Le personnel portuaire est en charge de relayer les doléances reçues sur les pannes.

Comme les autres années, le CNTL s'investit dans le respect des normes environnementales qui représente un aspect fondamental d'une bonne gestion portuaire.

Le CNTL obtient sans discontinuité depuis 1999 le Pavillon Bleu.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010

Le délégataire a renouvelé son effort dans la communication des informations; le rapport comprend ainsi l'essentiel des données exigées par les dispositions contractuelles et le CGCT.

La liste des usagers n'est pas jointe au rapport d'activité mais a été fournie par ailleurs.

Le programme d'investissement a fait l'objet de diverses modifications qui ont fait l'objet d'une mise à jour par voie d'avenant.

Le délégataire a organisé de nombreuses manifestations conformément au contrat, toutefois, un déficit demeure dans le domaine de l'aviron.

La situation financière de la DSP malgré une baisse du résultat net en 2010, reste positive et saine, tant concernant la rentabilité de l'exploitation que la structure financière du délégataire.

Globalement, la gestion effectuée par le CNTL est satisfaisante.

Au cours de l'année 2010 aucune attribution n'a été effectuée par l'autorité portuaire, 23 changements de propriétaires (transfert d'usage) ont été enregistrés. La liste d'attente a été jointe au rapport d'activité pour la première fois en 2010. Elle contient 33 inscrits.